



Rembourser 11 600? au Pole Emploi

Par MatiPeri

Bonjour,

Je suis intermittente du spectacle depuis 2013. J'ai suivi l'année dernière une formation d'art thérapie à l'INECAT. Ma formation commençait le 20 janvier 2014 et se finissait le 19 janvier 2015 et comprenait 521h30 de cours. Ma réactualisation s'est faite au mois de mars 2014, donc après le début de ma formation.

Après avoir passé mon admission dans l'école, j'étais allée me déclarer au Pôle Emploi en septembre 2013, avant donc le début de ma formation. A l'époque, j'étais allée à "mon" pôle emploi, celui Montreuil, l'accueil du 202 rue de La Croix Nivert (réservé aujourd'hui aux intermittents) n'existant pas encore... Ils m'avaient reçue en me disant qu'ils ne pouvaient rien pour moi et qu'ils ne me financeraient pas la formation. J'avais alors demandé s'il faudrait que je m'actualise tous les mois avec mes jours de formation, on m'avait répondu que non car si j'étais subventionnée par un autre organisme, cela ne les regardait pas eux. J'ai donc tout fait comme on m'avait expliqué.

A la fin de mon intermittenctance, le 4 novembre 2014, je n'ai jamais reçu de dossier pour réévaluer mes droits, j'ai donc fait des démarches et des démarches pour avoir l'attestation de refus des aides au retour à l'emploi. Je n'avais quasiment pas travaillé en 2014 Cela ne me dérangeait aucunement et je me suis déclarée en auto-entreprise pour proposer des ateliers art thérapeutiques. C'est alors qu'expliquant ma situation, un conseiller pôle emploi me dit de faire une demande afin passer 338heures de ma formation en heures d'intermittenctance. Ce que je fis. Je ne reçu jamais de réponse à cette demande. Je relançais alors le pôle emploi par téléphone et une personne du PE Spectacle me dit qu'il fallait que je fasse une demande d'ASS. N'ayant pas travaillé 5 ans, j'avais rappelé en disant que je n'y aurai pas droit mais on me dit qu'il fallait toujours que je fasse cette demande pour qu'elle soit rejeté pour que l'on me donne enfin cette fameuse attestation de fin de droits.

Ces démarches durèrent 3 mois, de décembre à février 2015, période durant laquelle je ne vécue qu'avec seulement 300€/mois d'APL, car sans ce papier de refus du Pole Emploi, ma demande de RSA n'a jamais été finalisée...

Le fin février 2015, je vais par hasard sur mon compte PE et je vois qu'en date du 19février, on me demande la somme de 9 579,57 ? de trop perçu parce que j'avais travaillé. J'appelle, paniquée et on ne peut me justifier ni le pourquoi du comment, ni cette sommes. Je reçois cependant dans la foulée ma réactualisation de mon intermittenctance jusqu'en septembre 2015...

On me rappelle et on me donne un RDV pour le 5 mars afin de m'expliquer.

Durant l'entretien, la conseillère me dit qu'étant en formation, j'aurai du faire une demande d'ASIF avant le début et que comme je ne l'ai pas fait, je dois rembourser mon année d'intermittenctance et que ce que je touche acutellement c'est ce que j'aurai du toucher après ma formation suis j'avais cette demande (vous me suivez toujours?). Donc d'un coté on me demande de l'autre on me redonne. Je lui demande pour cette somme, sachant que j'avais touché plus du pôle emploi en 2014, de tête dans les 11 000?. Elle ne peut me dire pourquoi cette somme, à quoi cela fait référence mais me souligne qu'aucun recours n'est possible. Je lui ai alors répondu que personne du pôle emploi quand je m'étais présentée ne m'avait parlé de cette démarche, que je ne pouvais pas alors demander et que j'aimerais bien qu'elle me présente le document qui le dit. La conseillère cherche alors sur son pc et ne tombe jamais sur le document. Je souligne alors que même si elle ne peut le trouver, comment une personne ne travaillant pas au pôle emploi pouvait le savoir... Je dis également que je trouvais injuste que je doive payer pour une erreur de leur part. La personne me répondit que c'était comme ça et qu'ils étaient dans leur droit.

Aujourd'hui, le PE me demande de rembourser un trop perçu de 11 238,37?, 1658,80? ayant été ajouté suite à l'entretien du 5 mars 2015, sans lettre, sans explication. J'ai appelé hier pour en avoir mais l'on m'a dit que c'était normal que je n'ai pas accès aux raisons précises de cette somme. Pire, sur mon compte PE il est dit que j'ai été indemnisé 12 jours au mois de janvier et je n'en ai jamais vu la couleur. J'ai demandé hier où était cet argent et on m'a répondu "qu'il avait dû être prélevé pour rembourser ma dette". J'ai demandé une attestation pour avoir la trace de ceci ainsi que le montant de la somme. La personne au téléphone me répondit que ce n'était pas possible et que de toute façon je n'aurai jamais de justification des montants prélevés (chose fausse puisque je sais que pour le mois de février ils m'ont prélevé 161? sur mes indemnités).

Je ne suis pas solvable, je ne paye pas d'impôt car je ne gagne pas assez. Mon intermittenctance est de 41? par jour. Je ne pourrai jamais rembourser cette somme. Merci de votre attention. J'aimerais savoir quel recours je peux faire, quels sont mes droits et s'il faudra passer par le juridique pour solutionner mon problème.